

**DISTRIBUTIONS L'ESCALIER
(UN PROJET DE HABITATIONS
L'ESCALIER DE MONTRÉAL)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2023

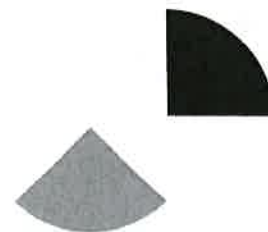
DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 - 3 |
| Résultats | 4 |
| Évolution de l'actif net | 5 |
| Bilan | 6 - 7 |
| Flux de trésorerie | 8 |
| Notes complémentaires | 9 - 17 |
| Renseignements complémentaires | |
| Annexe A - Revenus auto-générés | 18 |
| Annexe B - Subventions - Emploi Québec | 18 |
| Annexe C - Coût des revenus auto-générés | 19 |
| Annexe D - Charges reliées au fonctionnement et à l'encadrement | 20 |



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration
Distributions l'Escalier (Un projet de Habitations l'Escalier de Montréal)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, DISTRIBUTIONS L'ESCALIER (UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL) tire des produits d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons comptabilisés, du bilan, de l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 15 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Blainville
Le 14 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126634

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| PRODUITS | | |
| Revenus auto-générés (annexe A) | 431 499 \$ | 508 974 \$ |
| Subventions - Emploi Québec (annexe B) | 919 282 | 893 637 |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles (note 9) | 11 522 | 9 541 |
| Gain sur cession d'immobilisations corporelles | 2 190 | 3 330 |
| | 1 364 493 | 1 415 482 |
| CHARGES | | |
| Coût des revenus auto-générés (annexe C) | 410 726 | 424 758 |
| Charges reliées au fonctionnement et à l'encadrement (annexe D) | 514 568 | 508 645 |
| Charges reliées aux salaires des participants | 405 573 | 386 830 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 13 332 | 13 962 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 2 206 | - |
| Dépréciation d'actifs incorporels | 8 000 | - |
| | 1 354 405 | 1 334 195 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 10 088 \$ | 81 287 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | Affecté (Réserve pour matériel roulant) | Investi en immobili- sations | Non affecté | 2023 Total | 2022 Total |
|---|--|------------------------------------|-------------|---------------|---------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 50 000 \$ | (4 113) \$ | 88 497 \$ | 134 384 \$ | 53 097 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | - | (1 826) | 11 914 | 10 088 | 81 287 |
| Affectation interne | (50 000) | - | 50 000 | - | - |
| Investissement en immobilisations | - | 70 170 | (70 170) | - | - |
| SOLDE À LA FIN | - \$ | 64 231 \$ | 80 241 \$ | 144 472 \$ | 134 384 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

BILAN

31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | 63 038 \$ | 192 173 \$ |
| Débiteurs (note 3) | 63 888 | 30 531 |
| Stocks | 151 998 | 100 598 |
| Frais payés d'avance et dépôt | 11 993 | 2 075 |
| | 290 917 | 325 377 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4) | 78 327 | 29 043 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 5) | 119 854 | 53 000 |
| DÉPÔT DE GARANTIE | 5 000 | 13 515 |
| | 494 098 \$ | 420 935 \$ |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


administrateur


administrateur

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

BILAN
31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Créditeurs (note 7) | 141 330 \$ | 124 134 \$ |
| Subventions reportées | 40 000 | - |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10) | 67 422 | 83 962 |
| | 248 752 | 208 096 |
| APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9) | 33 949 | 41 671 |
| DETTE À LONG TERME (note 10) | 66 925 | 36 784 |
| | 349 626 | 286 551 |
| ACTIF NET | | |
| Grevé d'affectations internes - Réserve pour matériel roulant | - | 50 000 |
| Investi en immobilisations | 64 231 | (4 113) |
| Non affecté | 80 241 | 88 497 |
| | 144 472 | 134 384 |
| | 494 098 \$ | 420 935 \$ |

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (notes 12 et 13)

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------|------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 10 088 \$ | 81 287 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 15 538 | 13 962 |
| Amortissement de l'escompte sur l'emprunt à terme | 1 930 | 1 837 |
| Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles | (11 522) | (9 541) |
| Gain sur cession d'immobilisations corporelles | (2 190) | (3 330) |
| Dépréciation d'actifs incorporels | 8 000 | - |
| | 21 844 | 84 215 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement | (28 964) | 18 640 |
| | (7 120) | 102 855 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Obtention de financement supplémentaire | 20 000 | - |
| Remboursement de la dette à long terme | (8 329) | (7 847) |
| Apports liés aux immobilisations corporelles | 3 800 | - |
| | 15 471 | (7 847) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (62 616) | - |
| Acquisition d'actifs incorporels | (77 060) | - |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 2 190 | 11 697 |
| | (137 486) | 11 697 |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE | (129 135) | 106 705 |
| ENCAISSE AU DÉBUT | 192 173 | 85 468 |
| ENCAISSE À LA FIN | 63 038 \$ | 192 173 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Distribution l'Escalier est un projet de « Habitations l'Escalier de Montréal » et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec).

Ce projet a pour objectif de permettre de façon générale d'améliorer la qualité de vie des jeunes assistés sociaux, des jeunes chômeurs et/ou petits salariés et des jeunes en quête de formation en favorisant entre eux des relations d'échange et d'entraide.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Comptabilisation des produits

Les revenus auto-générés sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks, sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks comprennent un assortiment de produits alimentaires de fine cuisine du terroir québécois. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. La clientèle et le site Web sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Les marques de commerce ne sont pas amorties et sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède la juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif avec la valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

3. DÉBITEURS

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Clients | 35 816 \$ | 18 961 \$ |
| Clients - Projet Auberge du Coeur l'Escalier | - | 30 |
| | 35 816 | 18 991 |
| Subventions à recevoir - Emploi-Québec (PPIN) (note 8) | 8 639 | 6 829 |
| Subventions à recevoir - Emploi-Québec (PPIS) (note 8) | 19 433 | 4 711 |
| | 63 888 \$ | 30 531 \$ |

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | | 2022 | |
|-------------------------|------------|----------------------|--------------|--------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Mobilier de bureau | 27 156 \$ | 27 156 \$ | - \$ | - \$ |
| Matériel roulant | 91 915 | 27 412 | 64 503 | 8 790 |
| Équipement informatique | 33 870 | 20 046 | 13 824 | 20 253 |
| | 152 941 \$ | 74 614 \$ | 78 327 \$ | 29 043 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

5. ACTIFS INCORPORELS

| | 2023 Valeur nette | 2022 Valeur nette |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Actifs incorporels amortis | | |
| Site Web | 19 854 \$ | - \$ |
| Clientèle - Versant Rouge | 5 000 | - |
| | 24 854 | - |
| Actifs incorporels non amortis | | |
| Marque de commerce - Herborerie | 45 000 | 45 000 |
| Marque de commerce - Versant Rouge | 50 000 | - |
| Marque de commerce - Autres | - | 8 000 |
| | 95 000 | 53 000 |
| | 119 854 \$ | 53 000 \$ |

Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté une dépréciation des marques de commerce « Ça goûte le ciel » et « Chocolaterie Lefaitout » pour un montant total de 8 000 \$ afin de ramener la valeur comptable à la juste valeur de 0 \$. L'organisme a estimé cette valeur étant donné que ces marques de commerce ne sont plus utilisées au 31 mars 2023. La dépréciation a été constatée à titre de dépréciation d'actifs incorporels à l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à l'acquisition de la marque « Versant Rouge » pour un montant total de 55 000 \$. Au 31 mars 2023, il restait une balance à payer de 20 000 \$, échéant en février 2024.

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ au taux préférentiel de l'institution financière plus 2 %. La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, des créances et des stocks de l'ensemble du groupe Habitations l'Escalier de Montréal. Au 31 mars 2023, la marge de crédit est inutilisée.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

7. CRÉDITEURS

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Fournisseurs | 34 646 \$ | 22 042 \$ |
| Fournisseurs - Projet Auberge du Coeur l'Escalier | 985 | - |
| | 35 631 | 22 042 |
| Salaires et vacances | 63 353 | 46 518 |
| Retenues à la source et contributions | 28 437 | 31 790 |
| Taxes | 3 353 | 15 364 |
| Frais courus | 7 951 | 8 089 |
| Autres | 2 605 | 331 |
| | 141 330 \$ | 124 134 \$ |

8. SUBVENTIONS EMPLOI-QUÉBEC

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------|------------|
| Projet de préparation à l'emploi pour les entreprises d'insertion (achats services) - PPIN | | |
| Subventions à recevoir (subventions reportées) au début | 6 829 \$ | (4 287) \$ |
| Subventions reçues au cours de l'exercice | (511 899) | (495 691) |
| Subventions constatées à titre de produits de l'exercice | 513 709 | 506 807 |
| Subventions à recevoir à la fin | 8 639 | 6 829 |
| Projet de préparation à l'emploi pour les entreprises d'insertion (subventions salariales) - PPIS | | |
| Subventions à recevoir (subventions reportées) au début | 4 711 | 11 304 |
| Subventions reçues au cours de l'exercice | (390 851) | (393 423) |
| Subventions constatées à titre de produits de l'exercice | 405 573 | 386 830 |
| Subventions à recevoir à la fin | 19 433 \$ | 4 711 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

9. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------|-----------|
| Solde au début | 41 671 \$ | 51 212 \$ |
| Apports reçus au cours de l'exercice | 3 800 | - |
| Apports constatés à titre de produits de l'exercice | (11 522) | (9 541) |
| Solde à la fin | 33 949 \$ | 41 671 \$ |

10. DETTE À LONG TERME

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------|-----------|
| Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2023, initialement évalué à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt de 5 % ^(a) | 38 714 \$ | 36 784 \$ |
| Emprunt hypothécaire, d'un montant original de 130 000 \$, remboursable par versements aux deux semaines de 555 \$, incluant les intérêts au taux de 8,4 %, garanti par une hypothèque immobilière de 2e rang sur le bâtiment sis au 2295, avenue Desjardins, appartenant à Habitations l'Escalier de Montréal - projet Auberge du Coeur l'Escalier et ayant une valeur nette comptable de 51 548 \$ (2022 - 82 382 \$), échéant en mars 2025 | 75 633 | 83 962 |
| Solde de prix d'acquisition, intérêts au taux de 5 %, échéant en février 2024 | 20 000 | - |
| | 134 347 | 120 746 |
| Portion échéant au cours du prochain exercice | 67 422 | 83 962 |
| | 66 925 \$ | 36 784 \$ |

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2024 | 67 422 \$ |
| 2025 | 66 925 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

10. DETTE À LONG TERME (suite)

- a) La société a obtenu un emprunt totalisant 60 000 \$ dans le cadre du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes ». Si la société rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par mensualités, incluant le capital et les intérêts, jusqu'à l'échéance en décembre 2025. Étant raisonnablement certaine de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, la société a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le projet Distributions l'Escalier a loué un véhicule au projet Auberge du Coeur l'Escalier pour un montant de 3 000 \$ (2022 - 3 000 \$). Cette location a eu lieu dans le cours normal des activités et est mesurée à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. ÉVENTUALITÉS

L'organisme s'est porté garant, par une hypothèque mobilière sur l'universalité de ses comptes à recevoir, de ses stocks et de son matériel roulant, de l'emprunt bancaire du projet Auberge du Coeur l'Escalier pour un montant maximal de 10 000 \$. Cet emprunt est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2023, cet emprunt était inutilisé.

Selon les termes de l'entente, l'organisme devra être prêt à acquitter les obligations du projet Auberge du Coeur l'Escalier en matière de remboursement de l'emprunt si ce dernier n'est pas en mesure de le faire. La direction est d'avis qu'il n'est pas probable que cette garantie soit exercée et n'a donc comptabilisé aucun passif à cet égard dans les états financiers. L'organisme n'a exigé aucune contrepartie en échange de cette responsabilité.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail et d'un contrat de location totalisent 286 526 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|------------|
| 2024 | 101 324 \$ |
| 2025 | 104 468 \$ |
| 2026 | 80 275 \$ |
| 2027 | 459 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2023

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| ANNEXE A - REVENUS AUTO-GÉNÉRÉS | | |
| Ventes - commerces | 202 186 \$ | 184 949 \$ |
| Ventes - corporatifs | 46 773 | 131 847 |
| Ventes - événements | 55 371 | 60 707 |
| Ventes - champêtreries | 65 944 | 52 447 |
| Ventes - transport | 2 946 | 20 274 |
| Ventes - Versant Rouge | 11 809 | - |
| Exemption de taxes foncières | 4 143 | 4 093 |
| Revenus de commissions | 9 363 | 10 884 |
| Revenus de location | 3 000 | 3 000 |
| Revenus divers | 29 139 | 13 638 |
| Revenus de sous-traitance | 765 | 19 050 |
| Souper-bénéfice | - | 7 610 |
| Subvention pour la formation mutuelle | 60 | 475 |
| | 431 499 \$ | 508 974 \$ |

ANNEXE B - SUBVENTIONS - EMPLOI QUÉBEC

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Emploi Québec - fonctionnement et encadrement | 513 709 \$ | 506 807 \$ |
| Emploi Québec - salaires des participants | 405 573 | 386 830 |
| | 919 282 \$ | 893 637 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| ANNEXE C - COÛT DES REVENUS AUTO-GÉNÉRÉS | | |
| Salaires et avantages sociaux | 57 377 \$ | 54 728 \$ |
| Commissions | 576 | - |
| Emballages | 3 521 | 11 597 |
| Entretien et réparations | 18 | 1 597 |
| Formation | 1 741 | 265 |
| Fournitures de bureau | 1 756 | 1 308 |
| Frais bancaires | 55 | 1 006 |
| Frais d'événements | 37 | 13 |
| Frais de matériel roulant | 38 623 | 19 773 |
| Frais de représentation | 3 370 | 2 988 |
| Frais de transport | 13 182 | 22 897 |
| Honoraires professionnels | - | 100 |
| Location de kiosque | 731 | 496 |
| Loyer | 15 198 | 13 016 |
| Mauvaises créances | - | 219 |
| Publicité | 15 376 | 4 465 |
| Souper-bénéfice | - | 3 222 |
| Sous-traitance | 6 089 | 2 138 |
| Taxes et permis | 1 486 | 1 516 |
| Télécommunications | 33 | 19 |
| Versant Rouge | 200 | - |
| | 159 369 | 141 363 |
| Achats | 302 757 | 286 252 |
| Stocks au début | 100 598 | 97 741 |
| Stocks à la fin | (151 998) | (100 598) |
| | 251 357 | 283 395 |
| | 410 726 \$ | 424 758 \$ |

DISTRIBUTIONS L'ESCALIER

(UN PROJET DE HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTRÉAL)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2023

| | 2023 | 2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| ANNEXE D - CHARGES RELIÉES AU FONCTIONNEMENT ET À L'ENCADREMENT | | |
| Salaires et avantages sociaux | 354 615 \$ | 353 093 \$ |
| Assurances | 8 136 | 7 693 |
| Cotisations et associations | 5 966 | 5 964 |
| Électricité et chauffage | 5 069 | 4 890 |
| Entretien et réparations | 2 794 | 4 379 |
| Formation et matériel didactique pour les participants | 24 287 | 22 979 |
| Honoraires professionnels | 9 427 | 9 094 |
| Intérêts et frais bancaires | 5 426 | 3 808 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 6 967 | 7 330 |
| Location d'équipement | 3 238 | 2 798 |
| Loyer | 80 751 | 79 255 |
| Publicité | 3 695 | 3 199 |
| Télécommunications | 4 197 | 4 163 |
| | 514 568 \$ | 508 645 \$ |